



Direction Générale des Services

Montpellier, le 29/08/2018

ECJSL / 61 000

Madame Sarah Maud GLASER

9 ROUTE DE MINERVE
34210 AZILLANET

DGA Éducation Culture Jeunesse Sports Loisirs
Pôle Éducation
Direction de la Restauration scolaire

Dossier suivi par : Aide à la Restauration Scolaire
Tél : 04 67 67 63 67
Fax : 04 67 67 73 99
Email : restaurationscolaire@herault.fr
Réf. à rappeler : **GV1BA0**

Madame,

Vous avez déposé une demande d'aide à la restauration scolaire auprès du Conseil départemental pour Eliot Otto GLASER-PORTAL au collège Antoine Fauré à OLONZAC. Cette demande a été réceptionnée en date du 28/08/2018 au titre de l'année scolaire 2018/2019.

Après instruction de votre demande, j'ai le plaisir de vous informer que le département de l'Hérault vous accorde une aide de 0,60 € par repas, à compter du 1er trimestre et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Cette aide sera versée directement au collège par le Conseil départemental et viendra en déduction du prix facturé par repas. Aussi, j'informe l'établissement de cette décision.

Si vous désirez renouveler votre demande pour la prochaine rentrée, vous devrez déposer une nouvelle demande à partir du mois de mai prochain.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué à
l'Éducation et à la Culture


Renaud CALVAT